

# TOUS EN SELLE POUR LE CLIMAT !



## Plan Vélo 2023-2032 : le Sicoval s'engage !

**A** lors que le climat est en train de changer, avec des conséquences inédites sur l'accès à l'énergie, à l'eau ou sur les équilibres géostratégiques, réduire les émissions de gaz à effet de serre est primordial.



En tant qu'élus en responsabilité d'un projet de territoire intercommunal, il est de notre devoir d'apporter notre contribution à la stratégie nationale bas carbone qui vise la décarbonation complète de notre pays à l'horizon 2050. Or, en 2020, 61 % des émissions de CO<sub>2</sub> sur le territoire de la Communauté d'agglomération étaient liées au transport routier.

L'engagement du Sicoval en faveur des mobilités durables a déjà 20 ans. Depuis 2003, 116 km de voies cyclables ont été aménagées sur le territoire. Ce bilan est très honorable, compte tenu des contraintes techniques, géographiques, financières et réglementaires dans ce domaine.

**Mais aujourd'hui, l'Agglo a décidé de passer à la vitesse supérieure : aménager plus de 150 nouveaux km de voies cyclables en 10 ans.**

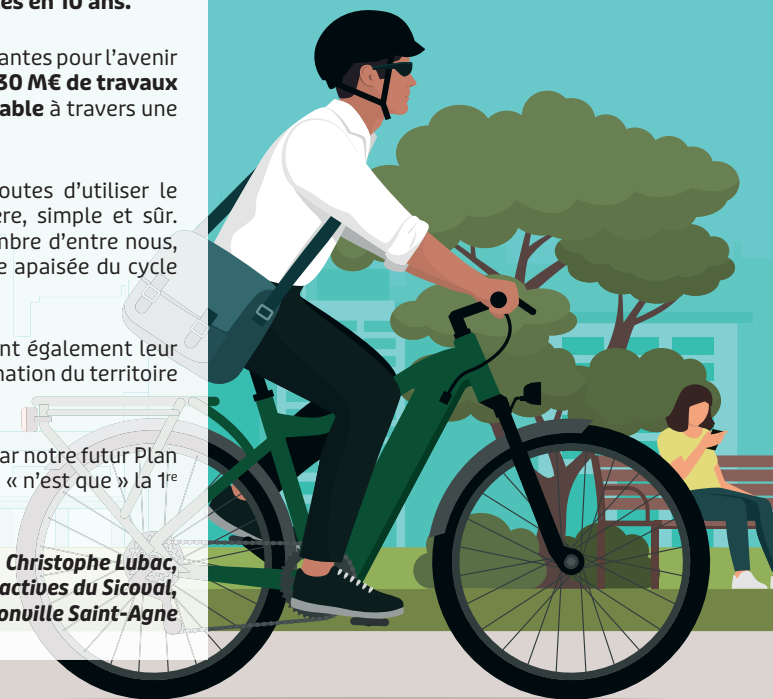
Les ambitions de son Plan Vélo 2023-2032 sont structurantes pour l'avenir du territoire, grâce à un engagement financier inédit de **30 M€ de travaux sur 10 ans et une vision intégrée de la politique cyclable** à travers une offre de services qui accompagne la pratique.

Notre premier objectif est de permettre à tous et toutes d'utiliser le vélo comme un moyen de déplacement à part entière, simple et sûr. Nous souhaitons offrir l'opportunité au plus grand nombre d'entre nous, habitants ou usagers du territoire, d'avoir une pratique apaisée du cycle pour ancrer de nouvelles habitudes de déplacements.

À travers ce Plan Vélo, le Sicoval et ses élus démontrent également leur volonté de passer un cap dans la trajectoire de décarbonation du territoire et de lutte contre le réchauffement climatique.

Ce changement d'échelle sera plus globalement porté par notre futur Plan territorial des mobilités décarbonées, dont le Plan Vélo « n'est que » la 1<sup>re</sup> partie.

**Christophe Lubac,  
Vice-président Transports, déplacements et mobilités actives du Sicoval,  
Maire de Ramonville Saint-Agne**



# PLAN VÉLO 2023-2032

## LES CHIFFRES CLÉS

### DES OBJECTIFS VOLONTARISTES

**6 %** de part modale du vélo dans les déplacements domicile-travail d'ici 2032, soit deux fois plus qu'en 2018

**+ 150 km** d'aménagements cyclables d'ici 2032, soit deux fois plus qu'en 2023

### DES FINANCEMENTS AMBITIEUX

**30 M€** de travaux pour la création, la réhabilitation, la fiabilisation, l'entretien et la rénovation d'itinéraires cyclables

**2,2 M€** dédiés aux services vélos (stationnement, information, location de vélos...)

**37 €** d'investissement par habitant et par an prévus au Plan Vélo 2023-2032, contre 15 € en moyenne à l'échelle nationale



### À L'ÉCOUTE DU TERRITOIRE

Animation et renforcement du rôle de la Communauté des modes actifs (CMA), qui associe les usagers du territoire à la mise en œuvre concrète du Plan Vélo

Accompagnement des communes dans leurs actions de concertation autour du vélo

# 3 GRANDES ORIENTATIONS

Ce Plan Vélo s'appuie sur une vision à 360° des enjeux de la pratique du vélo.  
Il définit 3 axes stratégiques pour favoriser et faciliter la pratique quotidienne du vélo sous toutes ses formes.



## 1 Créer un maillage complet du territoire

Ce Plan Vélo affiche la volonté de passer un cap en matière d'infrastructures cyclables.

En s'appuyant sur un bilan des précédents schémas directeurs cyclables et des perspectives d'évolution de la population du territoire, il pose un engagement « volontariste » : **finaliser le maillage du territoire au service des trajets domicile/travail et domicile/lieu d'enseignement.**

Dès lors, il prévoit **plus que le doublement** du nombre de kilomètres d'aménagements cyclables sur le territoire (+150 km qui viendront s'ajouter aux 116 déjà existants) d'ici 2032.

### CES NOUVELLES INFRASTRUCTURES SERONT CRÉÉES SELON 3 OBJECTIFS TERRITORIAUX :

- La consolidation des grands axes cyclables
- Le maillage du secteur des coteaux
- La création de liaisons transversales

#### Elles devront également :

- > Assurer des **déplacements sécurisés et continus,**
- > **S'articuler avec les Réseaux Express Vélo** portés par le Département de la Haute-Garonne et les réseaux cyclables des intercommunalités voisines (Toulouse Métropole, Muretain Agglo...).





## Renforcer l'offre de services

Encourager la pratique du vélo ne peut se limiter à la création d'infrastructures cyclables, il est essentiel de l'accompagner de services.

### D'ICI 2032, LE SICOVAL S'ENGAGE À



Pérenniser son soutien financier à la Station V de Labège



Créer des stationnements dédiés aux vélos en lien avec ses bâtiments



Installer des compteurs sur les pistes cyclables pour mieux connaître leur fréquentation et affiner les politiques Mobilité, etc.



Créer des stations vélos en libre-service



Aider les professionnels à acheter des vélos électriques



Former les jeunes générations à la pratique du vélo



## Communiquer et concerter



La communication est un outil essentiel d'information et de promotion des infrastructures et des services. Elle constitue un moyen d'accompagner les pratiques déjà existantes et d'encourager les changements de comportement.



Pour renforcer le rôle de la population dans la politique Vélo du Sicoval, le Plan Vélo 2023-2032 prévoit de :

- **Consolider la Communauté des modes actifs (CMA)**, composée d'utilisateurs du vélo et qui constitue un espace de concertation et d'échanges d'expériences autour de la mise en œuvre opérationnelle du Plan Vélo
- **Créer un dispositif de cofinancement de concertations menées par les communes** autour de projets locaux d'aménagements cyclables. L'objectif, comme avec la CMA, est d'enclencher un débat pour trouver la meilleure solution technique qui réponde aux besoins des usagers et aux contraintes de la commune

# ZOOM SUR LA STRATÉGIE DE TRAVAUX

## 3 niveaux d'investissements

- **Création de nouveaux itinéraires :** environ 26 M€ pour plus de 53,5 km
- **Réhabilitation d'itinéraires existants**  
**Travaux lourds :** environ 3 M€ pour 26,5 km
- **Fiabilisation d'itinéraires existants et création de stationnements :** environ 1 M€ pour 59 km

## Des aménagements cohérents avec les projets économiques du territoire

Ces infrastructures nouvelles devront permettre **la desserte des grands projets** du territoire, et notamment les **zones d'activités** : Enova Labège-Toulouse, l'extension du Parc du canal (Ramonville Saint-Agne), le Parc du Rivel (Montgiscard et Baziège).

## 3 phases de travaux

Les travaux ont été phasés en fonction d'une grille d'analyse multicritères des itinéraires (potentiel d'utilisateurs, enjeux de desserte, dangerosité, facilité / difficulté d'insertion d'aménagements...).

**2023-2025**

Phase 1 : **+ 51 km**

**2026-2030**

Phase 2 : **+ 57 km**

**2031-2032**

Phase 3 : **+ 42 km**



Retrouvez la localisation et le phasage de travaux sur [www.sicoval.fr](http://www.sicoval.fr), rubrique *Nos grands projets* ou en scannant le QR code



## Le financement des travaux



Le Sicoval entend assumer une partie de l'enveloppe dédiée aux travaux mais il sollicitera également ses partenaires afin qu'ils l'accompagnent dans son ambition.



Nos 36 communes



# QUEL AMÉNAGEMENT À QUEL ENDROIT ?

Il existe différents types d'infrastructures cyclables, dont l'implantation dépend d'une pluralité d'éléments. Explications.

## LES ÉLÉMENTS À PRENDRE EN COMPTE



Le volume du trafic routier



La vitesse moyenne constatée



Le volume de cyclistes attendu

Ces éléments sont ensuite analysés au regard des **contraintes techniques, financières, environnementales et/ou foncières** qui s'imposent au Sicoval.

## ZOOM SUR LES PRINCIPAUX TYPES D'AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

### La piste cyclable



Voie séparée de la chaussée et du trottoir, en raison d'un important trafic routier et d'un gros volume de cyclistes.

### La voie verte



Partagée par les piétons et les cyclistes, la voie verte est généralement aménagée hors des villes et bien séparée de la voirie.

### La bande cyclable



Espace réservé aux cyclistes sur la voirie, délimité par un marquage au sol. Convient dans les secteurs où le trafic et la vitesse sont limités.

### Les voies partagées avec les voitures



La chaussée à voie centrale banalisée est un des équipements qui permet de partager la route entre voitures et vélos dans des secteurs où le trafic et la vitesse sont limités.

### Les autres formes de partage



Dans les secteurs d'agglomération où le trafic routier est limité, les « Zones 30 » ou « de rencontre », les « Vélos-rues » créent des espaces de cohabitation entre piétons, cyclistes et autres usagers.



**Retrouvez toutes les informations sur notre Plan Vélo 2023-2032  
sur [www.sicoval.fr](http://www.sicoval.fr), rubrique *Nos grands projets*  
ou flashez sur le QR code**

*Contact : Service Mobilités du Sicoval : 05 31 84 27 40*



bitty